

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Pour l'attribution d'une aide à l'acquisition d'un vélo ou d'une cariole

Je soussigné(e) :

Mme M

Nom :

Prénom :

Domicilié (e) :

Atteste que je suis bien

le représentant légal du mineur de plus de 18 ans (à compléter uniquement si l'acquéreur est mineur) acquéreur d'un vélo éligible à l'aide de la CCYN

Nom :

Prénom :

acquéreur d'un vélo éligible à l'aide de la CCYN

Et je m'engage dans le délai de 3 ans (pour les vélos d'enfants 3 à 17ans) ou dans un délai de 10 ans (pour les vélos adultes : plus de 18 ans) à compter de la signature de la convention de subvention :

à ne percevoir qu'une seule aide de la CCYN pour le vélo / cariole objet de la demande d'aide,

à apporter la preuve aux services de la CCYN qui en feront la demande que je suis bien en possession du vélo éligible à l'aide de la CCYN tel que défini dans la convention,

à restituer l'aide octroyée par la CCYN, dans l'hypothèse où le vélo concerné viendrait à être revendu dans ce délai.

Sanction en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

[Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».]

Fait à :

Le :

Signature :

X

Les données personnelles que vous fournissez à l'appui des pièces justificatives nécessaires à l'octroi de l'aide, sont traitées par la Yvetot Normandie pour l'octroi d'une aide à l'achat d'un vélo. Ces données sont conservées pendant une durée de 3 ans et sont supprimées au-delà de cette durée. Par ailleurs, les données supplémentaires renseignées par vos soins dans le questionnaire sont facultatives à l'octroi de l'aide sont utilisées à des fins statistiques, après anonymisation, sur les usages de la mobilité. Elles seront conservées pour une durée de 1 an. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour les finalités définies ci-dessus. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez s'il-vous-plait adresser votre demande à : contact@yvetot-normandie.fr , Communauté de Communes Yvetot Normandie, service protection des données, 4 rue de la Brême, 76190 YVETOT